

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie ou au Japon*



Communiqué de presse

Paris, le 6 octobre 2010

## **Foncière des Murs devient partenaire du groupe hôtelier B&B et annonce son intention de lancer une augmentation de capital de 100 M€**

Foncière des Murs signe, avec le groupe B&B, un protocole d'acquisition d'un portefeuille d'hôtels représentant 1980 chambres pour environ 85 M€ droits inclus. Le portefeuille est constitué d'hôtels situés en France et en Allemagne, en exploitation et en développement. La transaction sera accompagnée de la signature de baux avec des loyers fixes triples nets, d'une durée de 12 ans fermes en France et de 20 ans fermes en Allemagne. Avec la mise en place de ce partenariat, Foncière des Murs entend accompagner B&B dans ses développements futurs.

Cette opération avec B&B permet à Foncière des Murs d'élargir sa base de partenaires immobiliers.

Foncière des Murs a l'intention de procéder prochainement, sous réserve des conditions de marché, à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant d'environ 100 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de Foncière des Murs (Foncière des Régions, Predica, Pacifica, Generali Vie, CARDIF Assurance Vie et ACM Vie) détenant collectivement 90,37% du capital ont d'ores et déjà fait part de leur intention de souscrire à hauteur de leur participation respective. Foncière des Régions a également indiqué son intention de souscrire les actions non souscrites à titre irréductible et réductible par les autres actionnaires et/ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription.

Cette augmentation de capital a pour principal objet le financement de l'acquisition des hôtels exploités par B&B ainsi que l'opération récemment signée avec Accor et réalisée en partenariat avec Predica. Elle permettra également de renforcer la flexibilité financière de la société.

*Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie ou au Japon*

## **A propos de Foncière des Murs**

Foncière des Murs SCA, filiale de Foncière des Régions, est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la santé et des loisirs. La politique d'investissement de la société privilégie les partenariats avec des opérateurs leaders de leur secteur d'activité, en vue d'offrir un rendement récurrent à ses actionnaires.

Foncière des Murs est cotée sur compartiment B du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (FR0000060303-FMU).

[www.foncieredesmurs.fr](http://www.foncieredesmurs.fr)

## **Contacts presse**

### **FONCIERE DES MURS**

Dominique Ozanne – Directeur Général Adjoint

Tél. : + 33 (0)1 58 97 54 20

dominique.ozanne@fdr.fr

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public d'actions ou d'autres titres financiers de Foncière des Murs. Aucune offre au public d'actions ou d'autres titres financiers de Foncière des Murs ne sera effectuée en France ou à l'étranger avant la délivrance par l'Autorité des marchés financiers de son visa sur un prospectus conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas non plus une offre de vente des actions ou autres titres financiers de Foncière des Murs ou une quelconque sollicitation d'achat de titres financiers aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie et au Japon. Les actions de Foncière des Murs ne pourront être offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Foncière des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis.*

*La diffusion de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué de presse ne doit notamment pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni, de l'Italie ou du Japon.*